

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.861.001.2 DU 25 OCTOBRE 1991

Sonomètre 01dB
modèle dBLeq
(CLASSE 1)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 27 OCTOBRE 1989 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET AU CONTROLE DES SONOMETRES. LA TERMINOLOGIE EMPLOYEE CI-APRES EST EN ACCORD AVEC LES NORMES NF S 31-009 "SONOMETRES" ET NF S 31-109 "SONOMETRES INTEGRATEURS".

FABRICANT

01dB, 2, rue du Docteur Fleury Papillon, 69100 Villeurbanne.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 90.2.01.931.1.1 du 10 décembre 1990 (1).

CARACTERISTIQUES

Le sonomètre 01dB modèle dBLeq qui fait l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la procédure de calibrage dans le segment "Initialisation" du logiciel.

Les trois valeurs de niveau de pression acoustique (n.p.a.) : 94, 104 et 124 dB, disponibles auparavant pour le calibrage sont désormais des valeurs types. L'utilisateur entre en mémoire la valeur exacte du n.p.a. délivré par le calibre. Si cette valeur diffère de plus de 2 dB de la va-

leur type la plus proche, le message "Valeur incompatible" apparaît. Cette tolérance est indépendante de la plage de 3 dB autorisée pour le réglage du sonomètre.

DEPOT DE MODELE

Les nouveaux résultats du programme "checksum" sont déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes.

VALIDITE

La présente décision a la même validité que la décision citée en objet.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGONET

(1) Revue de Métrologie, décembre 1990, page 1638.